

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : KARIMULINA 101,2 MG/ML SOLUTION POUR ADMINISTRATION DANS L'EAU DE BOISSON POUR POULETS DINDES ET PORCINS, Solution pour administration dans l'eau de boisson

Titulaire : LABORATORIOS KARIZOO S.A.

Composition : Hydrogénofumarate de tiamuline 125 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/7903447 4/2024

Date de décision : 14/02/2024